



Arras, le 9 octobre 2019

## **Semaine de "l'emploi franc" dans le Pas-de-Calais du 16 au 20 septembre 2019**

Après une première semaine de "l'emploi franc" en juin 2019, pôle emploi a organisé une nouvelle semaine de l'emploi franc du 16 au 20 septembre 2019.

Au total, ce sont 29 actions qui se sont déroulées dans les 19 agences pôle emploi du département du Pas-de-Calais sur des postes variés : téléconseiller, agent logistique dans le secteur du bâtiment, métier de la construction et du second oeuvre, agent de nettoyage industriel, chauffeur poids lourd...

**19 contrats sont d'ores et déjà signés (CDI et CDD), portant à 577 le nombre d'emplois francs depuis le début de l'année 2019.**

Pour rappel, ce dispositif vise à favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en accordant une aide financière aux entreprises ou associations affiliées à l'assurance chômage qui les recrutent.

Ainsi, une entreprise ou une association qui embauche un demandeur d'emploi habitant en QPV bénéficiera d'une prime pour l'embauche en CDI à hauteur de 15000 € sur 3 ans ou en CDD de plus de 6 mois à hauteur de 5000 € sur 2 ans. Cette mesure, financée par l'Etat et mise en œuvre au niveau local par pôle emploi, apporte une réponse au constat d'un taux de chômage en moyenne deux fois plus élevé dans les quartiers prioritaires.

Pour pouvoir être embauché en emploi franc, il faut remplir 2 critères :

- résider dans un QPV
- et être inscrit comme demandeur d'emploi en catégorie A, B ou C

Si ces 2 conditions sont remplies, une personne peut être embauchée en emploi franc, quel que soit son âge, son niveau de diplôme, son ancienneté d'inscription à pôle emploi, son temps de travail (temps partiel, temps plein) au moment de l'embauche, et sa rémunération au moment de l'embauche.

La plupart des entreprises et des associations peuvent bénéficier de ce dispositif à l'exception des employeurs publics, des particuliers employeurs, des établissements industriels et commerciaux (EPIC) et des sociétés d'économie mixte (SEM).